

Séance du 29 septembre 2025

Sur convocation écrite adressée aux membres du Conseil Municipal le 22 septembre 2025

Présents :

Le Maire : M. REICHHART Jean-Marc

Les Conseillers : MM. CAPOT-KLEIN Michaël, FRANCK Jean-Jacques,
KNITTEL Jean-Paul, ROTH-FREYTAG Sandrine, POTIER Séverine, TSCHANTZ Théo

Absents ayant donné procuration : BURG Christophe (à S. ROTH-FREYTAG)

Absents avec excuse : néant

Absents sans excuse : néant

ORDRE DU JOUR

Secrétaire de séance : Jean-Jacques FRANCK

IN EXTENSO :

- 1 Approbation du procès-verbal du 2 juin 2025
- 2 Entrée du village avant cimetière
- 3 Réfection chemins communaux
- 4 Fixation du nom des rues
- 5 Contrat agent communal
- 6 Charges logement communal

DIVERS :

- 1 Sécurité routière dans le village
- 2 Arrêté ancienne décharge
- 3 Droit de Prémption
- 4 Inauguration de illuminations de Noël

1/ Approbation du procès-verbal du 2 juin 2025

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir lui faire connaître ses observations éventuelles quant au procès-verbal de la séance du 2 juin 2025.

Aucune observation n'étant émise, le procès-verbal est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2/ Entrée du village avant cimetière

Après avoir demandé conseil à la Collectivité Européenne d'Alsace et pour diminuer la vitesse des véhicules à l'entrée du village,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de déplacer le panneau d'entrée ZITTERSHEIM avant le cimetière.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Décision approuvée à l'unanimité

3/ Réfection chemins communaux

Pour préparer un chemin utilisable par les vélos pour rejoindre Wingen sur Moder par la forêt,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE la réfection du chemin de la Rotmatt

ACCEPTE les devis de l'ETA Tschantz de Moderfeld d'un montant de 940 € HT et 3018,50 € HT.

CHARGE le Maire de se renseigner pour une éventuelle subvention.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Décision approuvée à l'unanimité.

4/ Fixation du nom des rues

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer le nom des rues suivantes : Impasse de la Moder, Rue de la Fontaine, Rue de la Mairie, Rue de la Montagne, rue des Champs, Rue des Châtaigniers, rue des Forgerons, rue de Juifs, rue du Kehrweg, rue du Tal, rue d'Erckartswiller, rue du Kellerhuebel et rue Principale.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Décision approuvée à l'unanimité.

5/ Contrat agent communal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la demande de l'intéressée après la fin de son contrat d'accompagnatrice scolaire,

DECIDE de fixer la durée hebdomadaire de travail de l'agent d'entretien Madame Monique BURG à 10/35° à compter du 1^{er} septembre 2025, calculé sur la base suivante : Catégorie C, indice brut 366, indice majoré 367.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Décision approuvée à l'unanimité

6/ Charges logement communal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la demande de l'intéressée,

DECIDE de fixer le montant des charges mensuelles à 70 € à compter du 1^{er} janvier 2026..

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Décision approuvée à l'unanimité

DIVERS

1/ Le Maire informe le Conseil Municipal de la visite d'un technicien de la Collectivité Européenne d'Alsace pour évoquer les questions de sécurité routière dans le village.

2/ Le Maire informe le Conseil Municipal de l'arrêté qu'il a pris portant interdiction de dépôts sur l'ancienne décharge : parcelle D 297 Gersteritty

3/ Le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune n'a pas souhaité faire valoir son Droit de Préemption pour la vente d'un immeuble sis 13, rue de la Montagne appartenant à l'APH des Vosges du Nord.

4/ Le Conseil Municipal a planifié l'organisation de l'inauguration des illuminations de Noël qui doit avoir lieu sur la place de l'Eglise le vendredi 28 novembre à partir de 18H.

Suivent les signatures de tous les membres présents.

Pour extrait conforme.

Zittersheim le 30 septembre 2025

Le Maire : Jean-Marc REICHHART

